



LA CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE DANS LE PRIVÉ RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA CFDT SE BATTRA POUR QUE LES NOUVEAUX DROITS SOIENT EFFECTIFS

Trois mois d'échanges entre patronat et organisations syndicales ont permis de renforcer le poids du **compte personnel de formation (CPF)**. Il devient la pierre angulaire des droits à la formation de tous les salariés. Son abondement passe de **24 heures à 35 heures annuelles**, « soit une semaine de formation par an », et son plafond est repoussé de **150 à 400 heures**. Mieux, dans cet accord, les salariés **les moins qualifiés sont systématiquement dotés de 55 heures annuelles** de formation, dans la **limite de 550 heures**.

D'autres avancées sont également à prendre en compte : Développement du conseil en évolution professionnelle, majoration du compte personnel de formation (CPF) pour les salariés les moins qualifiés, indemnisation d'un droit pour la reconversion grâce au CPF transition, renforcement des droits pour les salariés des petites entreprises... **la ministre a repris l'essentiel des droits créés par l'accord négocié par les partenaires sociaux. L'enjeu essentiel pour la CFDT est que les salariés se saisissent de ces nouveaux droits.** En décidant de monétiser le CPF, dont l'unité de mesure ne sera plus l'heure mais l'euro, **le projet de loi risque de réduire l'ambition affichée par les partenaires sociaux. La CFDT réaffirme que ce changement d'unité de mesure ne doit pas être un affaiblissement des droits des salariés.** Il faudra au cours du débat parlementaire organiser une régulation forte du système pour que ça ne soit pas le cas.

Les annonces concernant la gouvernance du système de formation professionnelle sont importantes **et n'ont fait l'objet d'aucune concertation préalable.**

- La CFDT n'a jamais fait **du circuit de collecte de la cotisation formation professionnelle** un enjeu. Mais une telle évolution mérite plus de transparence en terme d'impact financier et d'opérationnalité.
- La **construction d'opérateurs de compétences** sur une logique de filières a du sens au vu des mutations économiques et sociales. Mais ces opérateurs ne sont que des outils et leur création ne peut être que la résultante de la restructuration des branches professionnelles.
- La **création de France Compétences** permettra au quadripartisme d'avoir un rôle décisionnaire en plus du rôle consultatif actuel. Cela doit renforcer les logiques partenariales. C'est pour cela que la CFDT est attachée à un espace de pilotage paritaire interprofessionnel.

Enfin **plusieurs éléments majeurs ne font pas l'objet d'annonces par la ministre** : la réforme de la certification, le travail d'expression des besoins en compétences, le renforcement du dialogue social d'entreprise sur l'accès à la formation et la prise en compte de l'aspect territorial sont tout autant des clefs de la réussite de la réforme.

Au vu de tous ces enjeux, **la CFDT demande l'organisation d'une concertation rapide** pour que ces changements ne conduisent pas à un chamboule-tout destructeur, mais permettent au contraire une plus grande efficacité dans le développement des compétences et la sécurisation des parcours de l'ensemble des salariés.

